

Praticien

Romainville le 20 décembre 2011.

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez participer à l'action de la Fédération Francophone de Reiki Usui.

Comment adhérer en tant que Praticien.

Vous êtes au minimum deuxième degré et vous pratiquez le Reiki depuis au moins trois mois.

Nous faire parvenir :

- La fiche d'inscription complétée.
- La charte de praticien en Reiki Usui signée.
- Un double de votre statut professionnel.
- Un double de vos certificats en Reiki de vos différents niveaux.
- Deux photos d'identité. (une pour votre dossier une pour votre carte d'adhérent.)
- Votre texte de présentation de votre activité de praticien en Reiki Usui.(maximum 5 lignes).
- Un chèque de 20 € à l'attention de la F.F.R.U. (fais de dossier uniques).
- Un chèque de 40 € à l'attention de F.F.R.U. pour votre cotisation annuelle. Ce chèque ne sera mis en banque que si votre adhésion est validée par la commission sinon il vous sera retourné.

Votre adhésion vous donne droit à :

L'utilisation dans vos courriers professionnels de votre appartenance à la Fédération Francophone de Reiki, et l'utilisation de son logo.

Une carte d'adhérent avec votre numéro d'agrément.

Une Parution de vos coordonnées et texte de présentation dans l'annuaire de la Fédération sur le Web.

Des prix préférentiels sur les stages de formation et des rencontres organisées par la Fédération.

L'accès à une zone privée " Praticien" sur le site de la fédération contenant :

- Des informations pratiques et juridiques.
- Un forum pour échanger.

Dossier à nous envoyer :

FFRU Secrétariat.

Nadine CHAUSSET

26 bis, Avenue Marcel Camusso

13600 LA CIOTAT

Email : secretariat@reiki-usui.org

Dans cette attente, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président.

LE GOAS Yann.



Fiche d'inscription de Praticien en Reiki Usui.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / Ville :

Tél : Portable.....

Site Web : http// :..... Email@.....

Date de Naissance :

Votre formation en Reiki :

Niveau	Date	Maître enseignant

J'atteste avoir été initiée par stage en direct.

Je souhaite participer à une remise à niveau auprès d'un délégué territorial ou d'un Adhérent de la fédération.

Dans quel cadre donnez-vous vos soins ?

Association* Libéral Société Autre (précisez)

Nom de votre structure :

Votre présentation :

.....

* Adhérent professionnel en association. L'association devra être déclarée en préfecture (pour la France) avec parution au journal officiel. Nous communiquer ses éléments ainsi que la liste des membres du bureau. Si le demandeur n'est pas membre du bureau, nous faire confirmer par le président de l'association qu'il exerce bien une fonction de praticien ou d'enseignant au sein de l'association.

Charte de praticien en REIKI USUI.

1) But de la charte.

- 1.1) Etablir et maintenir des normes minimum, d'éthique et de pratique des praticiens de la Fédération Francophone de Reiki Usui et de leurs relations avec le grand public.
- 1.2) Cette charte peut être complétée par les praticiens ou leurs organisations à condition que les clauses complémentaires ne soient pas en contradiction avec les clauses de cette charte.
- 1.3) Les Membres Adhérents peuvent, dans toute communication professionnelle les concernant, faire état de leur "engagement écrit à respecter la charte de praticien de la Fédération Francophone de Reiki Usui". Et utiliser le Logo déposé. ®
- 1.4) Cette charte est en développement constant et peut évoluer si nécessaire en accord avec les membres de la Fédération Francophone de Reiki Usui.

2) Praticien.

- 2.1) J'ai une filiation au niveau de l'enseignement et des initiations du Reiki avec son initiateur Mikao Usui.
- 2.2) Je respecte la charte de praticien de la Fédération Francophone de Reiki Usui.
- 2.3) Je me conforme aux règles fiscales et droit du pays où je pratique.
- 2.4) Je me tiens régulièrement informé de l'évolution dans mon domaine et si nécessaire je complète ma formation.
- 2.5) Ma qualité de praticien indique seulement ma capacité à traiter en Reiki d'autres personnes.

3) Relation avec les patients.

- 3.1) J'accompagne mes patients.
- 3.2) Je n'émetts aucun diagnostic et ne fais aucune prescription.
- 3.3) Le Reiki n'est pas un traitement médical mais un renforcement énergétique et ne dispense en aucun cas le suivi médical. J'encourage donc mes patients à suivre leur traitement médical quel qu'il soit.
- 3.4) Une séance de Reiki se donne par imposition des mains sur un receveur vêtu. Les vêtements ne gênent aucunement la pratique ou son efficacité. En cas de nécessité, une séance de Reiki peut se donner sans contact physique.
- 3.5) Je garde confidentielles les informations reçues de mes patients, quelle qu'en soit leur nature.
- 3.6) J'informe clairement des tarifs pratiqués pour les traitements.
- 3.7) J'accueille mes patients dans un endroit adapté.
- 3.8) Je respecte les bonnes mœurs et ne demanderais jamais à mes patients des actions contraires à la morale.

4) Recours.

Toute organisation ou personne peut recourir volontairement auprès de la Fédération Francophone de Reiki Usui en cas de manquement évident aux règles inscrites dans cette charte ou de conflit non réglé avec un praticien inscrit à la Fédération Francophone de Reiki Usui.

Fait à :

Le :

Votre Nom et Prénom en clair suivis par « Lu et approuvé » suivi de votre signature.